

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *234*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASSE LA CONTE

**Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles
L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**

Considérant les besoins déterminés pour les travaux de rénovation du Gymnase La Conte à Carcassonne,

Considérant la décomposition de ces prestations en 5 lots et leurs estimations respectives tel que suit :

- Lot 1 « Gros œuvre » : Solution de Base : 80 000 € HT – PSE « Aménagement des vestiaires » : 35 000 € HT
- Lot 2 « Charpente Métallique, couverture, bardage » : 450 000 € HT
- Lot 3 « Menuiserie aluminium » : 20 000€ HT
- Lot 4 « Serrurerie » : 25 000 € H.T
- Lot 5 « Plâtrerie » : Solution de base 20 000 € HT – PSE « Aménagement des vestiaires » : 30 000 € HT

Vu la mise en concurrence avec publicité initiée par l'insertion d'une publication au BOAMP et les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels ainsi que le dépôt des offres par voie électronique,

Vu la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu les propositions reçues pour l'ensemble des lots au titre de cette consultation, les négociations diligentées pour le lot n°3 et leurs analyses,

Considérant l'avis du 25 Mai 2021 émis par la Commission MAPA, instituée par délibération n° 01 du 16 juillet 2020.

Considérant que les crédits nécessaires pour ces travaux sont inscrits sur l'imputation 21 - 21318 - 411 - 403001 - Opération 22,

Compte tenu de la production par les opérateurs économiques retenus des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai donc décidé de conclure un marché à procédure adaptée avec les sociétés ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots, soit :

- Pour le lot 1 « Gros œuvre », la société **ROSALA ET FILS** pour la solution de base assortie de la prestation supplémentaire « Aménagement des vestiaires » pour un montant global et forfaitaire de 119 890.32 € HT,
- Pour le lot 2 « Charpente métallique - Couverture – Bardage », la société **TRINQUIER** pour un montant global et forfaitaire de 399 400.00 € HT,
- Pour le lot 3 « Menuiserie aluminium », la société **LABEUR** pour un montant global et forfaitaire de 30 140.00 € HT,
- Pour le lot 4 « Serrurerie », la société **COMECA** pour sa solution variante pour un montant global et forfaitaire de 25 019.00 € H.T.
- Pour le lot 5 « Plâtrerie », la société **GASTOU PLATRERIE** pour la solution de base assortie de la prestation supplémentaire « Aménagement des vestiaires » pour un montant global et forfaitaire de 31 008.40 € H.T.

Carcassonne, le 15 JUIN 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210615-decision21134-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2021

Affichage: 15/06/2021

